



---

DECISION DU PRESIDENT N°2025.36

OPERATION 103 – TRAVAUX DE SECURISATION DES BARRAGES DE LA COURRAGADE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

---

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

**VU** la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

**VU** la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

**VU** la délibération n°2024.58 : portant avenant n°1 au règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

**VU** le procès-verbal de la commission des marchés d'admission des candidatures et de décision d'attribution.

Les bassins de la Courragade (barrages amont et aval) ont été créés afin de protéger les quartiers Nord de Perpignan et plus précisément le quartier du Vernet. L'état actuel de ces ouvrages résulte de plusieurs phases de construction et de remaniement qui fait encore l'objet de prescriptions complémentaires de la part des services de l'état.

Le volume total des 2 bassins est de 280 000m<sup>3</sup> (155 000 m<sup>3</sup> pour le bassin amont et 125 000 pour le bassin aval). Le projet de creusement initial du barrage amont n'a pas été conduit à son terme en raison principalement de contraintes environnementales.

Le programme de travaux permettra de garantir une efficacité hydraulique pour l'occurrence trentennale.

La présente consultation vise donc la réalisation des travaux de sécurisation des barrages de la Courragade. Les prestations consisteront :

Pour le barrage amont, les travaux consisteront :

- Réparation de fissurations sur le béton de couverture en crête des déversoirs ;
- Recouvrement du béton trop bas et endommagé sur les rampes d'accès au déversoir ;
- Enrochements peu ou mal bétonnés sur le bajoyer du coursier aval ;
- Quelques joints sont à reprendre ou/et surveiller sur enrochements bétonnés ;
- Creusement de propreté du bassin amont et réutilisation des argiles.

Pour le barrage aval :

- Renforcer l'étanchéité des digues ;
- Assurer la stabilité des talus ;
- Rehausser les digues pour accroître leur revanche, et assurer l'évacuation d'une crue exceptionnelle (proche de la millénale), sans risque de débordement
- Réorganiser un ouvrage pluvial pour éviter l'inondation d'une zone par fonctionnement en sens inverse de cet ouvrage.

Une première consultation lancée en février 2025 a été déclarée sans suite au motif d'une modification des spécifications techniques de la tranche optionnelle.

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° à R2123-8 du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée le 11/04/2025 sur Midi Libre annonces légales <http://www.midilibre-marchespublics.com>.

Maîtrise d'œuvre : BE2T

Date limite de remise des offres : 06/05/2025

Visite obligatoire du site : Néant

Type de marché : Travaux

Forme du marché : Il s'agit d'un marché avec une tranche ferme et une tranche optionnelle.

- Tranche ferme : Sécurisation des barrages de la Courragade
- Tranche optionnelle n°1 : Apport d'argile

La tranche optionnelle sera affermie dans le cas de figure où les argiles ne seraient pas en quantité ou qualité suffisante sur le site, un apport d'argile pour le confortement des ouvrages sera nécessaire.

Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle se confond avec les délais de la tranche ferme.

Lieu d'exécution : lieudit "Barrages de la Courragade" Commune de Perpignan (66)

Délai d'exécution fixé dans l'acte d'engagement par l'attributaire : 2 mois et une semaine

Variante : Il n'est pas exigé de variante de la part de l'acheteur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

Montant estimé par le MOE : 519 000 €HT (TF) + 50 000 €HT (TO1 apport argiles).

Financement attendu : Montant inscrit au PAPI : Action 6.3 ; assiette de 400 000 €HT (ce montant ne comprenant pas le terrassement du bassin amont). Une demande d'avenant peut être faite.

- Financeurs : 50% FPRNM soit 200 000€ ; 20% Région soit 80 000€ (Arrêtés obtenus)

Délai de validité des offres : 200 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Critères de jugement des offres :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 20 et énoncés ci-dessous :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Formule inversement proportionnelle, soit :  $Note = (\text{montant HT le moins élevé}) / (\text{montant HT proposé pour cette offre}) * \text{note maxi}$

2. Critère Valeur technique pondéré à 50 %.

1. Sous-critère Matériaux utilisés pondéré à 2 sur 20 points.

Indication sur la provenance et la qualité des matériaux et produits utilisés : Présentation des matériaux et produits utilisés, Fournisseur(s) clairement définis et mentionné(s) pour chaque matériel/matériau, Fiches produits et matériaux à fournir.

2. Sous-critère Mémoire d'exécution des opérations pondéré à 8 sur 20 points

Mémoire d'exécution des opérations : terrassements en déblai/remblais, traitement des matériaux et étanchéification à base d'argile, réhausse de bajoyer et reprises des fissures, pose de réseau pluvial ; illustrés avec indication des procédés d'exécution envisagés et les moyens humains et matériels qui seront utilisés pour réaliser la prestation demandée, en faisant ressortir la méthodologie propre au chantier, les principales contraintes du site et les compétences et moyens propres de l'entreprise.

3. Sous-critère Mesures prises pour la réduction des nuisances pondéré à 2 sur 20 points.

Mesures prises pour la réduction des nuisances : propreté du chantier, gestion de la circulation dans et hors de la zone des travaux, gestion des déchets de chantier (SOSED) et pour la sécurité sur le chantier : EPI, EPC, SPS, etc...

4. Sous-critère Planning et phasage pondéré à 4 sur 20 points.

Le planning en semaine, détaillé par phasage de travaux et par poste d'exécution. La planification prévisionnelle devra répondre / ou optimiser le délai fixé par le délai de réalisation fixé à l'appel d'offres.

5. Sous-critère Protection de l'environnement pondéré à 4 sur 20 points.

Mesures prises pour la réduction des impacts sur les enjeux environnementaux présents sur la zone du chantier.

Récapitulatif des retraits / dépôts :

Nombre de dossiers retirés : 24 dématérialisés

Nombre de candidatures remises : 4 dématérialisés

Nombre de candidatures arrivées hors délai : 0

La commission des marchés réunie le 22 mai 2025, après avoir pris connaissance du rapport d'admission des candidatures et d'analyse des offres :

- a donné un avis favorable à la proposition d'admission des 4 candidatures ;
- a proposé de négocier les offres.

Négociation : du 23/05/2025 au 28/05/2025

Date limite de remise des offres négociées : 28/05/2025 14h00

La commission des marchés réunie le 3 juin 2025, après avoir pris connaissance du rapport d'analyses des offres négociées a donné un avis favorable à la proposition d'attribution du marché : au Groupement Solidaire : TDA/GUINTOLI/PULL pour un montant HT 568 422.86 €.

### LE PRESIDENT DECIDE

1. D'attribuer le marché pour la réalisation des travaux de sécurisation des barrages de la Courragade comme suit :

ATTRIBUTAIRE	TF Montant HT	TF Montant TTC	TO Montant HT	TO Montant TTC	TF + TO Montant HT	TF + TO Montant TTC
<p><b>Groupement Solidaire :</b></p> <p><b>SAS TDA</b>                      Chemin de la Carrerasse ZA de St André 66700 ARGELES/MER                      Tél : 04.68.95.94.40                      Mail : contact@sastda.fr                      SIRET : 421 001 355 00013</p> <p><b>SAS GUINTOLI</b>                      1 avenue Ortolanes 66380 PIA                      Tél : 04.67.68.69.00                      Mail : etme@nge.fr                      SIRET : 447 754 086 00117</p> <p><b>SAS PULL FRANCIS</b>                      Mas Le Palol BP 68 66200 ELNE                      Tél : 04.68.22.40.94                      Mail : laurence.pull@pulltp.com                      SIRET : 381 814 847 00012</p>	516 150.86 €	619 381.03 €	52 272.00 €	62 726.40 €	568 422.86 €	682 107.43 €

2. Précise que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget.

Fait à Perpignan, le

13 JUIN 2025  
 Le Président,  
 Le Président  
 Pierre PARRAT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).